

SUBVENTIONS 2019 - COMMUNE DE BLAIN

NOTICE



Pour une association, comme pour une collectivité territoriale, le dépôt d'une demande de subvention est toujours un moment d'importance : c'est un temps privilégié où la collectivité en charge de l'intérêt général « rencontre » l'association qui développe son projet propre.

Pour la 4ème année, le dossier 2019 se présente en un document synthétique de 8 pages, structuré autour :

- d'un fond de dossier administratif ;
- de fiches bilans des actions menées en 2018 ;
- de fiches projets des actions que vous comptez réaliser en 2019 ;
- d'un état comptable relatif à l'exercice écoulé (2017 ou 2018 au choix) et d'un budget prévisionnel concernant l'année à venir.

Vous restez libre de compléter autant de fiches actions ou de fiches projets que nécessaire afin de mieux faire connaître votre association et ses actions. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la Mairie de Blain : Onglet Sortir / rubrique Vie Associative / Gestion d'une association / Subventions

Il conviendra de retourner le dossier de demande de subvention auprès des services jusqu'au **Vendredi 21 Décembre 2018 inclus**, avec pour objectif de présenter les propositions d'attribution de subventions lors du Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019.

Comme les années précédentes, nous vous demandons de retourner auprès des services votre dossier de demande de subvention sous 2 formats :

- 1 exemplaire **papier** du dossier et pièces jointes à déposer ou à envoyer en Mairie de Blain
- 1 exemplaire **informatique** du dossier et pièces jointes à envoyer à vie.asso@ville-blain.fr

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information ou précision utile au montage de votre dossier :

MAIRIE DE BLAIN – Pôle SERVICES À LA POPULATION – Service Vie associative
Correspondances papier : 2 rue Charles de Gaulle – CS 90 001 – 44130 BLAIN
Correspondances mail : vie.asso@ville-blain.fr

Calendrier 2019

DATES	NATURE DE L'OPERATION
Novembre 2018	Mise à disposition du dossier auprès des associations
21 Décembre 2018	Date limite de dépôt des dossiers de subvention
24 Décembre 2018 au 04 Février 2019	Instruction par les services Avis sur les dossiers par les commissions municipales de référence
Jeudi 28 Février 2019	Délibération du Conseil Municipal
Jeudi 28 Mars 2019	Vote du Budget
Avril 2019	Notification des décisions aux associations
Mai 2019	Versement des subventions aux associations ATTENTION : NUMERO DE SIRET OBLIGATOIRE